



[« FORMATION EN APPROCHE BASEE SUR LES DROTS HUMAINS DES PARTENAIRES DE ASTM AU BURKINA FASO ET AU TOGO »]

PERIODE DE LA FORMATION : DU 25 AU 29 JUILLET 2022

INTRODUCTION

Depuis sa constitution en 1969, Action Solidarité Tiers Monde (ASTM) a eu pour préoccupation de mener de pair l'appui à des projets de solidarité, contenus dans des programmes dans le Sud global, et des activités d'information et de sensibilisation de l'opinion dans le Nord (au Luxembourg en particulier et en Europe en général). Ces dernières visent aussi bien le public en général que certains groupes cibles (décideurs politiques ou privés, enseignants, étudiants). Dictées par la reconnaissance d'une dépendance/interdépendance Nord-Sud dont nos économies du Nord continuent de profiter amplement tandis que les populations défavorisées du Sud ne cessent d'en pâtir gravement, elles ont pour objectif de promouvoir la prise de conscience et le changement de comportements sur les plans individuel et collectif en vue d'un monde plus juste et équitable.

La mission que l'ASTM s'est assignée dans le cadre des programmes pour ce qui est de ses partenariats en Afrique (occidentale en particulier), c'est d'agir dans le sens du développement économique et social des populations rurales et périurbaines d'Afrique subsaharienne. Cette mission s'inscrit dans un cadre cohérent de **solidarité et d'une démarche citoyenne**. **Solidarité** qui s'exprime dans un soutien à des acteurs du Sud à travers les actions qu'ils mènent pour un meilleur développement humain, économique et social de leurs populations. **Démarche citoyenne** qui vise à informer et sensibiliser les populations du Nord pour changer les relations Nord-Sud, influencer les politiques qui, au Nord, ont un effet structurant sur le développement des pays du Sud et la lutte contre la pauvreté.

Les projets appuyés par l'ASTM visent à la promotion et à la réalisation les plus larges possibles des droits indispensables au développement humain. ASTM part du principe selon lequel tous les droits de l'homme sont d'égale valeur ; la liberté de presse n'a aucun sens pour une personne qui meurt de faim, ou qui n'as pas accès aux soins élémentaires de la santé. Une perspective intégrale ou globale des projets est de plus en plus cherchée afin d'atteindre un impact majeur et éviter ainsi les actions isolées.

Dans le contexte des projets de solidarité qu'elle soutient, ASTM poursuit les **objectifs** suivants :

- Contribuer à atteindre un développement durable dans les pays du Nord et du Sud mettant sur un pied d'égalité les aspects économiques, sociaux et environnementaux ;
- Contribuer à l'émancipation politique, économique et sociale des populations du Sud ;
- Renforcer les capacités organisationnelles des populations victimes du « mal développement » dans le Sud ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations marginalisées.

Historique de l'intervention de l'ASTM en Afrique

Avant de se concentrer actuellement sur le Burkina Faso et le Togo, l'ASTM fut présente dans d'autres pays africains, notamment au Congo Brazzaville, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Bénin.

La stratégie de concentration géographique promue par la coopération luxembourgeoise couplée des conjonctures d'orientation internes à l'ASTM, a amené l'organisation à limiter sa présence africaine à ces deux pays.

L'ASTM est présente au Togo depuis 1998 et au Burkina Faso à partir de 2004. Ses premiers appuis en Afrique étaient dans le cadre d'un Accord Cadre Solidarité cofinancé par le Ministère luxembourgeois des Affaires Etrangères et Européennes à travers sa Direction de la Coopération.

Depuis, plusieurs accords de financement furent signés et exécutés. Avant 2008, il s'agissait d'accords bilatéraux entre l'ASTM et la coopération. A partir de 2008, c'est au travers d'un consortium avec SOS Faim Luxembourg que les appuis de l'ASTM sont financés en Afrique. Les partenaires de l'ASTM en Afrique sont actuellement au nombre de huit (08), à savoir six (06) au Togo et trois (03) au Burkina Faso. Chaque projet est défini par une fiche descriptive de la situation institutionnelle, organisationnelle et économique du partenaire, ainsi que d'un cadre logique (qui couvre une période allant de 1 à 3 ans). L'ASTM effectue, depuis 1998, un travail de suivi, basé sur l'échange à distance et l'organisation de missions régulières auprès de ses partenaires afin de discuter des différents enjeux de développement se posant à chacun d'entre eux. Aussi l'ASTM accorde-t-elle une importance particulière au renforcement des capacités techniques de ses partenaires afin que ceux-ci soient mieux outillés pour faire face à leurs divers défis, mais aussi à notre défi commun qu'est la lutte contre la pauvreté.

Chronologie des Accords-Cadres (concernant l'Afrique)

- 2005-2009 : Accord Cadre Solidarité (Promotion et réalisation des DESC pour le Sud)
- 2008-2010 : Programme de renforcement du financement, de la production/commercialisation et de la formation agricole au Burkina Faso et au Togo

- 2011-2013 : Appui à l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, à travers la production agricole durable, la formation et la microfinance rurale
- 2014-2019 : Appui au développement économique et social des organisations de la société civile en Afrique sub-saharienne
- 2020-2024 : Programme-cadre unique de partenariats de solidarité (rassemblant les trois zones géographiques d'intervention de ASTM : Afrique, Amérique latine et Asie/Moyen Orient)

Avant les signatures des Accords-Cadres (AC) sus-cités (jusqu'en 2019), la collaboration avec la Coopération luxembourgeoise étaient régies par des accords de cofinancement ou des AC regroupant toutes les trois zones d'intervention de ASTM. Cette stratégie d'AC unique pour toutes les zones est reprise en 2020 à travers l'AC en cours actuellement.

Partenaires soutenus au Togo

- **Centre International de Développement Agro-pastoral (CIDAP)** à Baga (Niamtougou) : 1998-2022
- **Solidarité en Action pour la Lutte contre la pauvreté (SALUT)** à Lomé et environ : 2004-2022
- **Centre d'Action pour le Développement Rural (CADR)** à Kouma (Kpalimé) : 2013-2022
- **Gens des Médias de la Région des Savanes (GEME-SA)** à Dapaong : 2013-2022
- **Institut Africain pour le Développement Economique et Social Togo (INADES-Formation Togo)** à Lomé et Tchamba : 2013-2022

Partenaires soutenus au Burkina Faso

- **Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie (ARFA)** dans les régions du Nord (Zandoma) et de l'Est (Gourma) : 2004-2022
- **Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio)** à Ouagadougou : 2015-2022
- **Coopérative de Transformation des Produits Agricoles Wendkuuni (CTPA)** à Ouagadougou et dans la région du Centre Ouest (Boulkiemde et Sanguier) : 2015-2022

Objectifs du Programme-Cadre de « Partenariats de Solidarité » 2020-2024.

Le Programme part du constat, dressé par des études scientifiques¹, selon lequel les dégradations sociales et écologiques sont marquées par une série de problématiques transversales dont l'épuisement des ressources naturelles, la pollution des habitats et une paupérisation accrue, entre autres. Ces réalités prennent forme de crises inter-reliées. On ne peut penser l'une sans renvoyer à l'autre. Le caractère double de cette crise (environnemental et social) remet en question un mode de vie, interpelle un modèle de société². Depuis quelques années, les rapports des experts sont formels : **un système basé sur la croissance et une grande consommation énergétique est incompatible avec la résolution de l'alarmante crise écologique et, par conséquent, inutile aux besoins sociétaux de nos jours.**

Dans plusieurs pays, noyés dans la corruption, les États ne sont plus à même de répondre à ces problématiques et cherchent à repousser la contestation sociale avec des mesures restrictives : les libertés civiles et l'espace pour l'action publique sont à leur tour de plus en plus rétrécis, affaiblissant sérieusement les systèmes politiques actuels. Mais la précarisation des conditions de vie ne peut être comprise seulement comme une conséquence pénible ou un effet (indésirable) de notre modèle de société car, plus profondément, elle comporte une considération fondamentale : **il s'agit des droits non respectés.** »

Au travers de cet accord, ASTM et ses partenaires veulent contribuer à équilibrer le rapport de forces entre les acteurs du système social pour faire en sorte qu'ils puissent remplir adéquatement leurs rôles

¹ GIEC, 2014 : Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Sous la direction de l'équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A. Meyer]. GIEC, Genève, Suisse, 161 p.

² Les changements climatiques vont amplifier les risques existants et créer de nouveaux risques pour les systèmes naturels et humains. Les risques sont inégalement répartis et sont généralement plus élevés pour les personnes et les communautés défavorisées et ce quel que soit le niveau de développement du pays. « On s'attend à ce que, au cours du 21 siècle, les changements climatiques exercent un impact négatif sur la sécurité alimentaire, la santé, la biodiversité, la croissance économique et la réduction de la pauvreté ». *Résumé à l'intention des décideurs*, Rapport du GIEC 2014.

en matière des droits humains. Il s'agit de rétablir la valeur et le rôle social des droits humains. L'objectif principal visé par cet accord c'est **le renforcement de capacités des organisations et mouvements sociaux pour pouvoir exiger le respect, la protection et le faire valoir des droits des personnes et des collectifs auprès des institutions étatiques (l'exigibilité des droits), pour pouvoir convaincre ou obliger l'État à assumer sa responsabilité par rapport aux citoyens**. Pour ce faire, l'Approche basée sur les droits humains (ABDH) sera au cœur de la stratégie d'intervention. Sont particulièrement concernés par le programme, le droit à la terre, les droits des femmes et le droit à défendre des droits.

Afin d'obtenir davantage d'impact, des changements structurels, ASTM et ses partenaires, pour la première fois, ont opté pour une approche programme. Le programme-cadre 2020-2024 est alors conçu et sera réalisé en tant qu'un programme commun à ASTM et sa trentaine de partenaires. Le renforcement de capacités étant l'objectif 1^{er} du programme, afin que toutes et tous soient à même d'œuvrer efficacement pour l'atteinte de l'objectif, il a été convenu que toutes les parties prenantes se dotent d'outils de gestion optimaux. L'ABDH étant une approche au cœur du programme, sa connaissance, sa maîtrise et son application quotidienne s'avèrent d'une importance capitale pour toutes les parties prenantes car les inégalités, la pauvreté, le mal développement, etc., sont tous la résultante de « droits non respectés ». C'est dans cet ordre d'idée que cette formation est initiée au profit des partenaires de l'ASTM en Afrique pour pouvoir aborder leurs actions sous l'angle des droits humains.

Présentation des partenaires

N°	Partenaires	Objectifs & domaines d'intervention	Durée du partenariat
01	CIDAP	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration des sols pauvres et de l'environnement en milieu rural - Promotion du genre et développement - Promotion de l'agriculture durable/élevage - Formation agro-entrepreneuriale (Institut de formation) - Adaptation aux changements climatiques 	Depuis 1998
02	ARFA	<ul style="list-style-type: none"> - Formations/renforcement des compétences - Recherche/action - Agroécologie/sécurité et souveraineté alimentaire - Environnement et changements climatiques - Alphabétisation 	Depuis 2004
03	SALUT	<ul style="list-style-type: none"> - Agroécologie/Agriculture durable - Microfinance - Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; Alphabétisation - Autopromotion des populations contre la pauvreté 	Depuis 2005
04	CADR	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC) - Développement communautaire - Gestion durable du terroir/protection de l'environnement - Agroécologie/élevage - AGR/Renforcement de capacités des organisations de base - Education et alphabétisation 	Depuis mars 2013
05	INADES	<ul style="list-style-type: none"> - Formations - Agroécologie/sécurité et souveraineté alimentaire - Développement communautaire - Production/Edition de manuels de formation - Promotion des droits civiques et politiques 	Depuis 2013
06	GEME-SA	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du genre - Médias/Information - Dynamisation de la vie culture et intellectuelle - Activités génératrices de revenus (axées femme) - Alphabétisation 	Depuis mars 2013
07	CNABio	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'agriculture biologique/durable - Renforcement de compétences - Plaidoyer 	Depuis mai 2015

08	GTPA	- Transformation et commercialisation des produits agricoles (AGR) - Renforcement et promotion de la femme - Agriculture durable	Depuis 2015
----	------	--	-------------

I/ OBJECTIFS DE LA FORMATION

I-1/ Objectif général

L'objectif général de la formation c'est de renforcer les capacités des partenaires de ASTM au Togo et au Burkina Faso en Approche Basée sur les Droits Humains (ABDH). Elle devra permettre à ceux-ci de se familiariser avec l'approche et leur fournir les outils nécessaires pour son application.

I-2/ Objectifs spécifiques

Cette formation devra permettre aux partenaires de :

- ✚ Se familiariser avec l'Approche basée sur les droits humains et ses fondamentaux ;
- ✚ Connaître et maîtriser les principes de travail de l'ABDH ;
- ✚ S'outiller, au travers des cas pratiques et des mises en situation à partir entre autres de leurs propres actions, en vue d'une mise en œuvre de l'ABDH dans la gestion quotidienne de leurs programmes/projets ;
- ✚ Être dotés du savoir-faire nécessaire pour l'intégration de l'ABDH dans leurs planifications stratégiques ;
- ✚ De prendre la mesure de la place du genre dans l'ABDH et de savoir systématiser la prise en compte de cette dimension.

III/ RESULTATS DE LA FORMATION

Au terme de cette formation, les partenaires de ASTM au Togo et au Burkina Faso devront :

- ✚ Être familiarisés avec l'ABDH et connaître ses fondamentaux ;
- ✚ Maîtriser les concepts (droits humains, obligations, détenteurs/sujets de droits par opposition à sujets de besoins, débiteurs d'obligations, évaluation et analyse des déficits de capacités des détenteurs de droits, etc.) et les principes d'usage de l'ABDH ;
- ✚ Savoir comment et où trouver les instruments juridiques nationaux et internationaux appropriés ;
- ✚ Être en mesure d'intégrer l'ABDH dans leurs planifications stratégiques ;
- ✚ Être capables de mettre en œuvre l'Approche proprement-dite et ce, dans leurs conceptions d'actions et pratiques opérationnelles ;
- ✚ Pouvoir systématiser la dimension genre dans tous les processus suivant la conception de l'ABDH.

III/ MODALITE D'ORGANISATION ET METHODOLOGIE

a. Modalité d'organisation

La mission est attendue en deux étapes :

- ✚ Un travail auprès de ASTM (contacts & échanges téléphoniques/électroniques) :
 - Prise de connaissance de tous les documents de travail en lien avec les partenariats autour du Programme (Responsable Partenariats Afrique) ;
 - Mise en contact avec les partenaires ;
 - Transmission de toutes requêtes nécessaires à la bonne marche de l'évaluation.
- ✚ Travail au Togo et auprès des partenaires du Burkina Faso :
 - Prise de contact avec les partenaires ;
 - Collecte des données/documents nécessaires auprès des partenaires ;

- Tenue de la formation à Kpalimé, au Togo, **pendant 05 jours** avec un programme bien défini et des outils didactiques et pédagogiques appropriés ;
- Production d'un document-rapport de la formation au terme de la mission et d'un rapport d'évaluation de la formation par les partenaires/participants.

Tâches et rôles :

Le Mandant, ASTM :

- ✚ Soumettra les présents TdR au Consultant afin de recevoir des propositions techniques et financières ;
- ✚ Recevra et examinera les propositions pour procéder à leur validation ;
- ✚ Signera le contrat de prestation de services avec le Consultant ;
- ✚ Mettra à la disposition du Consultant toute la documentation et les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le mandataire, le Consultant :

- ✚ Soumettra au Mandant des propositions technique et financière détaillées pour l'accomplissement de sa mission dans les délais requis par les présents TdR ;
- ✚ Elaborera le rapport de la session de formation comprenant une analyse du déroulement de la formation (organisation, pédagogie, supports de formation, etc.), une analyse des acquis et des limites, une synthèse des évaluations de la formation par les participants ;
- ✚ Concevra un « cahier du participant » composé des différents modules, outils et supports utilisés dont copies à tout participant et au Mandant ;
- ✚ Déposera auprès du Mandant, le rapports provisoire et définitif, rédigés en Français, respectivement au plus tard le **15 août et le 29 août 2022**.

b. Méthodologie

Le Consultant devra prendre connaissance de toutes les informations et tous les documents relatifs aux Programme-cadre et projets des différents partenaires concernés.

Le choix de la méthodologie proprement-dite de la mission est laissé à la discrétion du Consultant. Il devra tout de même l'exposer dans son offre technique soumise au Mandant. Toutefois, il est à préciser qu'il devra user des moyens pédagogiques requis en la matière, dont les techniques de formation pour adultes avec une place importante à la participation et l'interaction. Aussi doit-il concevoir des exercices pratiques, des mises en situation afin que la pratique soit plus présente que la théorie.

Plusieurs, pour ne pas dire tous les partenaires, d'une manière ou d'une autre, travaillent déjà sur des droits humains sans pour autant orienter leurs actions dans une approche basée sur les droits humains. Le Consultant veillera, dans sa méthodologie, à partir des actions ou projets concrets des partenaires, à amener ceux-ci à savoir comment formaliser l'application de l'ADBH dans la conception et la réalisation de leurs programmes/projets.

IV/ DATE ET LIEU

La formation aura lieu à Kpalimé, à l'Hôtel IVAN PLAZZA, du 25 au 29 juillet 2022.

V/ PARTICIPANTS

Les participants à cette formation seront au nombre de 32, soit 04 représentants par organisation partenaire. A ce nombre il faut ajouter 01 représentant de ASTM.

VI/ PROFIL DU CONSULTANT

Le prestataire doit justifier de :

- ✚ Une expérience avérée en Approche Basée sur les Droits ;
- ✚ Expérience confirmée en développement et en renforcement organisationnels ;
- ✚ Un savoir-faire avéré en conception et conduite de programmes/projets orientés ABDH ;
- ✚ Une expérience confirmée en technique d'intégration de l'ABDH dans les planifications stratégiques ;
- ✚ Une maîtrise des différentes méthodes/approches de gestion de programmes/projets (Cadre logique, GAR, ToC, etc.) ;
- ✚ Connaissance approfondie des contextes socio-politiques burkinabè et togolais et leur prise en compte dans une démarche orientée ABDH (droits de la personne) ;
- ✚ Connaissance approfondie du secteur de la coopération internationale et des ONG ;
- ✚ Une bonne connaissance des milieux des OSC burkinabè et togolais, voire ouest-africains en général, est un atout.

VII/ DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les offres techniques et financières détaillées sont à envoyer à ASTM :

- Via l'adresse-mail : sena.afeto@astm.lu
- Au plus tard le **03 juillet 2022 à minuit**.